



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2024-004

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Jean-Luc LEGER, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Patrick RICHARD, Joaquim VAZ

Absents :

Nadine EUDE-COULON
Cyril GRILO

Secrétaire : Mickaël GENESTE

Objet : Affectation du résultat
De fonctionnement de l'exercice

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **6 224.09 euros** ;
Le Comité syndical DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté :	+ 12 788.33 €
Virement à la section d'investissement :	+ 12 788.33 €

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 6 224.09 €
-------------------------------	--------------

RESULTAT A AFFECTER :	+ 6 224.09 €
------------------------------	--------------

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT :	+ 7 851.92 €
--------------------------------------	--------------

SOLDE DES RESTES A REALISER :	0
-------------------------------	---

BESOIN DE FINANCEMENT :	0
-------------------------	---

DECISION D'AFFECTATION :

AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement :	+ 6 224.09€
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 :	0€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de séance,

Mickaël GENESTE

Le Président,

Christian MANCION

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le

Publié sur site <https://pigny.fr> le 15/04/2024

